

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 24 MAI 2018 A 19h30**

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 24 mai 2018 à 19h30

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (25) ou excusés (3) ou excusés représentés (5) ou absents (2). Après la désignation de M. Michel DAUVERGNE en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2018 : adopté à l'unanimité
3	Décisions prises par M. le Maire du 13 mars au 7 mai 2018 : a pris connaissance
4	Charte et plan de formation 2018-2020 : adopté à l'unanimité Le plan de formation permet d'inscrire dans un document formalisé et pour une durée déterminée, 2018/2020, les actions de formation en tenant compte, à la fois des orientations stratégiques et des objectifs de la collectivité, et des besoins individuels des agents. La charte de la formation clarifie et définit l'ensemble des dispositions, renseignements et conditions d'exercice de la formation dans la collectivité, permettant ainsi à chaque agent de connaître ses droits et obligations en matière de formation, ainsi que les dispositifs et procédures mis en place à ce titre. Décision d'approuver la charte et le plan de formation 2018-2020 qui ont été présentés. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants.
5	Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) – Nombre de représentants et paritarisme : adopté à l'unanimité Fixation pour le COMITE TECHNIQUE (CT) , à CINQ (5) le nombre de représentants titulaires du personnel, et à CINQ (5) le nombre de représentants suppléants. Décision du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants. Décision du recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité. Fixation pour le COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) , à CINQ (5) le nombre de représentants titulaires du personnel et à CINQ (5) le nombre de représentants suppléants. Décision du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants. Décision du recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité.
6	Rapport sur l'égalité femmes hommes : a pris acte Le rapport doit faire état de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle, fixer des orientations pluriannuelles et des programmes favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre, assurer le suivi de ces projets et en faire le bilan et l'évaluation.
7	Tarifs municipaux 2018-2019 : adopté par 23 voix pour et 6 abstentions (M. R. SAMYN-pouvoir Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET-pouvoir M. J.P. GUERIN et Mme N. YAZICI) L'INSEE annonce un taux d'inflation annuel de 1,6% et il est donc proposé d'appliquer aux tarifs 2017-2018, une augmentation de 1,6%. Décision de voter les tarifs municipaux 2018-2019 selon le document qui a été présenté. Précision que ces tarifs municipaux 2018-2019 seront valables du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019. Dit que les recettes seront encaissées aux chapitre et fonctions correspondant du Budget Communal.
8	Contrat d'objectifs et de moyens 2018/2021 entre la Ville et l'association Outsider : adopté à l'unanimité Pour répondre aux besoins des habitants de la commune, le Conseil Municipal du Mée-sur-Seine encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif auxquelles participent les partenaires associatifs. L'association Outsider par l'intermédiaire de son projet de maison des artistes, participe à ce développement et peut donc bénéficier du soutien de la commune. Approbation du contrat d'objectifs et de moyens 2018-2021 entre la Ville et l'association Outsider. Autorisation à Monsieur le Maire du Mée-sur-Seine de signer le contrat d'objectifs et de moyens, et ses avenants, avec l'association Outsider.
9	Décision Modificative n°1 – Exercice 2018 : adopté par 24 voix pour et 6 abstentions (M. R. SAMYN-pouvoir Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA, Mme L. CADET-pouvoir M. J.P. GUERIN et Mme N. YAZICI) La DM n°1 s'élève à -113 804,70 € avec une section de fonctionnement qui s'équilibre à -106 554,70 € et une section d'investissement à - 7250,00 €. Cette DM tient compte des notifications fiscales et de dotations de l'Etat à l'exception du FSRIF. Par ailleurs, 3 subventions sont proposées : 250 € à la PEEP du Lycée Georges Sand, 5 850 € pour l'association des commerçants de Plein Ciel et 5 000 € à l'association Outsider. Décision d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2018, par chapitre en fonctionnement et en investissement, selon le document budgétaire annexé.
10	Réalisation et diffusion de supports de communication culturelle unique dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019 : constitution d'un groupement de commandes : adopté à l'unanimité Approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil et de l'adoption de la convention constitutive de ce groupement désignant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comme le coordonnateur du groupement de commandes.

	<p>Autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention constitutive du groupement de commandes qui a été présentée ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget correspondant.</p>
11	<p>Présentation du Rapport annuel Politique de la Ville 2017 : adopté à l'unanimité Prise d'acte du Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville portant sur l'année 2017, en précisant que ce rapport présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la Politique de la Ville et des objectifs particuliers énoncés par le Contrat de Ville et retrace les actions phares menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et par les Communes, au titre de leurs compétences respectives. Emission d'un avis favorable au Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville portant sur l'année 2017 qui a été présenté. Autorisation à Monsieur le Maire de transmettre à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S.) l'avis du Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine sur ce Rapport.</p>
12	<p>Autorisation de recrutement de policiers municipaux intercommunaux par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : adopté à l'unanimité Autorisation de la création d'un Service de police intercommunale des transports. Autorisation à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de recruter des policiers municipaux intercommunaux. Dit que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine affectera ces derniers exclusivement à la sécurité des transports publics de voyageurs, de leurs sites dédiés et de leurs équipements et ce, au profit du territoire communautaire.</p>
13	<p>Approbation du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) : adopté par 29 voix pour et 1 abstention (Mme N. YAZICI) Ce plan définit trois axes d'orientations pour : Satisfaire le droit à l'information des demandeurs, avec la mise en place d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD) ; Organiser le dispositif de gestion partagée de la demande de logement social ; Traiter les demandes émanant de publics identifiés comme prioritaires réglementairement, et de ménages en difficulté. Approbation du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.</p>
14	<p>Acquisition de la parcelle 225, chemin des Prailons (Espace Naturel Sensible) : adopté à l'unanimité Décision d'acquérir la parcelle de terrain appartenant à Monsieur Sébastien TABERNER cadastrée Section BX, numéro 29, d'une contenance de 2 450 m² pour un montant de 115 000 euros, lorsqu'il aura démoli l'habitation s'y trouvant. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents y afférents. Dit que la dépense sera inscrite au chapitre et article correspondants du budget communal.</p>
15	<p>Acquisition 9, rue de la Noue, Résidence Circé : adopté par 24 voix pour, 5 voix contre (M. R. SAMYN-pouvoir Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET-pouvoir M. J.P. GUERIN) et 1 abstention (Mme N. YAZICI) Décision d'acquérir l'appartement, le box et la cave appartenant à Monsieur et Madame David BERTHE, situés 9, rue de la Noue, résidence Circé à LE MEE-SUR-SEINE, cadastré section BL n° 488 à 513, formant les lots n°31 (205/10.000^{ème}), n° 211 (43/10.000^{ème}) et n° 303 (4/10.000^{ème}), pour un coût de cent dix-huit mille cinq cent euros (118 500 euros). Autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents y afférents. Dit que la dépense sera inscrite au chapitre et article correspondants du budget communal.</p>
16	<p>Vente d'une chambre individuelle 120, allée de Plein Ciel : adopté par 25 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN-pouvoir Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET-pouvoir M. J.P. GUERIN) Décision de vendre une chambre individuelle de 14 m², libre de toute occupation, sise 120, allée de Plein Ciel à LE MEE-SUR-SEINE, cadastrée Section BP n° 56, lot n°4021 (100/124 189èmes) pour un montant de 20 000 €. Autorisation à Monsieur le Maire de mandater et signer tous documents correspondants auprès d'agences immobilières et notaires sans mandat exclusif. DIT que la recette sera inscrite au chapitre et article correspondants du budget communal.</p>
17	<p>Convention Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF 91) : adopté à l'unanimité Approbation de l'intervention du CIDFF 91 pour les permanences d'accès aux droits dans les conditions définies à la convention de partenariat ci-annexée. Approbation de la prise en charge par la commune des frais de publicité devant nécessairement assurer le lancement et la bonne connaissance ultérieure des permanences. Approbation de l'octroi à l'association CIDFF Essonne d'une subvention annuelle globale couvrant l'activité dispensée sur le territoire de la Commune du Mée-sur-Seine d'un montant annuel de huit mille cinq cent soixante-huit euros (8 568,00€) dans les conditions définies à la convention de partenariat ci-annexée. Approbation de la convention de partenariat correspondante qui a été présentée. Autorisation à Monsieur le Maire de signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget correspondant.</p>
18	<p>Résiliation du pacte d'actionnaires du 22 avril 2005 de la S.A d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne : adopté par 25 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN-pouvoir Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET-pouvoir M. J.P. GUERIN) Considérant que le projet de Loi ELAN contraint les organismes HLM de France à posséder au minimum 15.000 logements, dans le cas contraire, ils perdent leur statut ou disparaissent ; considérant qu'il est indispensable que la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne, protège son enseigne qui porte nos couleurs locales, son identité sociale au service des besoins de notre territoire avant tout, et les valeurs qui lui sont propres, et qu'ainsi elle conserve son statut d'opérateur local au service des administrés et des collectivités ; considérant que les positions discordantes de la Ville de Provins remettent en cause l'unité qui permettait aux trois actionnaires qui constituent l'actionnaire de référence de voter d'une seule voix ; considérant que l'article IV du pacte d'actionnaires signé le 22 avril 2005 donne une faculté de résiliation à chacun des signataires, Autorisation à Monsieur le Maire de demander à tout moment la résiliation contractuelle du pacte d'actionnaires de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne et de son avenant, s'il le juge utile.</p>

19	<p>Informations diverses</p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés en :</p> <p>AVRIL 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FONTAINES DE LA COMMUNE : C.C.A. PERROT (95 – Montigny-les-Cormeilles) 4 768,00 €. HT /an <i>Marché passé pour une année renouvelable trois fois</i> - TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FENEZ 2 : SOLERTIA ENVIRONNEMENT (76 – Le Havre) 39 025,00 €. HT - LOCATION SANS CHAUFFEUR D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE DE VOIRIE : SAML (91 – Grigny) : - location mensuelle (maximum 12 mois) : 3 570,00 €. HT - RENOVATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE MOLIERE : Avenant 1 au marché n° 2017/43 – CHARPENTIER (91 – Brétigny/Orge) + 2 794,72 € HT portant le marché à 129 490,38 € HT.
20	<p>Questions diverses</p>

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 21h59. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire du Mée-sur-Seine,


Franck VERNIN

